

**FICHE D'AIDE** : Déclaration préalable.  
**Exemple Clôture, portail, portillon...**

**Dépôt de la DP en Mairie** : cerfa DP en 3 exemplaires + 3 dossiers identiques de tous les plans demandés.  
**cerfa de déclaration préalable rempli en totalité** : Bien noter la surface créée en m<sup>2</sup>, la section cadastrale (A, D, C, ZC, ...) et n° de parcelle, dater et signer. *Vous pouvez demander votre n° et section de parcelle en Mairie.*  
Mettre un titre sur tous les plans.

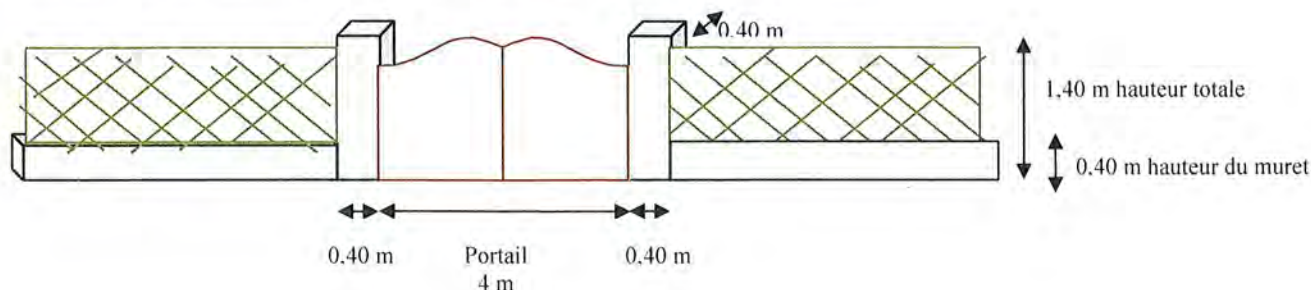
**Note descriptive** : à faire dans le cerfa ou sur feuille à part :  
Description du projet et de son utilisation future. Préciser si le portail sera motorisé ou non.  
Dimensions : longueur, largeur, hauteur.  
Matériaux utilisés (bois, pvc, ...)  
Couleurs

**Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable** :  
à remplir, en cochant les cases correspondant aux pièces jointes à votre dossier de DP  
et reporter le numéro correspondant (DP 1, DP 5, ...) sur la pièce jointe.

.....  
**Plan de situation (DP1)** : situant le terrain sur la commune, avec le lieu-dit. Echelle environ 1/25000  
**Plan cadastral** : plan de la parcelle avec les bâtiments vu de dessus montrant la parcelle dans son environnement, avec le n° des parcelles voisines, les bâtiments existants, la route. Echelle environ 1/5000  
*Pour trouver ces plans : plan de l'achat de votre parcelle ; [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ; plan du PLU de Chilly sur internet [www.chilly.fr](http://www.chilly.fr), plan de géomètre, ..., ou demander vos plans en Mairie.*  
.....

**Plan masse où figurent le projet et les bâtiments existants (DP2)** :  
Plan de la parcelle avec les bâtiments existants et avec le schéma du projet vu de dessus, à l'échelle et coté :  
pour montrer où va être implanté le projet sur la parcelle.  
Montrer où sera situé la clôture en grillage, le portail et ses piliers, le portillon sur la parcelle...  
Préciser les cotes (longueur, largeur du projet pour muret, portail, piliers...)  
**Pour une clôture située à la limite d'une route : demander une fiche « permission de voirie » en Mairie.**  
Echelle à choisir. Exemple 1/1000 soit 1cm = 1000cm.  
Indiquer l'orientation du nord.

**Photo du projet, ou représentation de l'aspect extérieur (DP5)** : photo ou dessin du projet :  
Dessin ou photo du portail avec ses piliers et d'une portion de grillage (aspect).  
Coter avec la hauteur, la longueur, (et la largeur pour les piliers de portail).



Cette liste n'est pas exhaustive, en fonction de votre projet et des particularités le concernant (terrain, ...), nous pourrions vous demander de préciser certains plans. Vos plans et explications doivent être compréhensibles pour une personne ne connaissant ni le projet, ni les particularités de votre terrain.